

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je dois dire au député que je ne suis pas d'accord avec la façon dont il interprète notre politique ni avec ce qu'il avance. Lorsqu'il prétend que je n'ai jamais condamné l'imposition de la loi martiale en Pologne, je lui ferai remarquer que j'ai déploré la chose dès la première fois où l'on m'a interrogé à ce sujet. C'était, je crois, à une conférence de presse, le 19 décembre. Comme c'était un fait accompli, j'ai exprimé l'espoir que les autorités militaires polonaises autoriseraient le Canada ou d'autres pays à surveiller la situation de façon que la loi martiale puisse être levée le plus tôt possible. La déclaration que j'ai faite à la fin de l'année allait même plus loin dans ce sens.

Quant au rôle de l'Union soviétique, quand j'en ai parlé, nous n'avions encore aucune preuve de l'intervention directe de l'Union soviétique dans les affaires polonaises. Quand je dis directe, je veux dire, bien sûr, en dehors du fait que la Pologne est un satellite de l'Union soviétique comme bien d'autres pays d'Europe de l'Est. Néanmoins, nous n'avions aucune preuve d'intervention militaire directe. Apparemment, certains pays ont affirmé posséder ces preuves. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures étudie actuellement les preuves en question.

#### LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le premier ministre s'est décidé, à contrecœur, à condamner la situation en Pologne et les événements qui s'y déroulent depuis un mois. Puis-je lui poser la question suivante? Le 18 décembre, le premier ministre a déclaré que la loi martiale était peut-être la meilleure solution pour la Pologne, et je cite:

Il est à souhaiter que le régime militaire sera en mesure de restreindre les exigences excessives de Solidarité.

Comme le premier ministre a accepté de participer à une émission télévisée de défense des Polonais, organisée par l'Agence américaine des communications internationales et qui doit être diffusée dans le monde entier le 30 janvier, est-il prêt à revenir sur ses premières remarques dans lesquelles il défendait la loi martiale en Pologne et à s'excuser auprès d'eux afin de contredire l'opinion exprimée par les Polonais, et je cite:

Votre Trudeau... il nous a bien enfoncés.

Ou va-t-il sans regret laisser les choses telles qu'elles sont, ce qui représentera le plus grand exemple d'hypocrisie de l'année 1982?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, la question du député renferme plus d'invectives que de faits. Lorsqu'il dit que j'approuve la loi martiale, je dois lui demander de se reporter au texte de ma déclaration.

**M. Andre:** Le 18 décembre.

**M. Trudeau:** Oui, c'était le 18 décembre. Voilà ce que j'ai dit: si la loi martiale est une façon d'éviter la guerre civile et une intervention soviétique, je dois reconnaître que cette solution n'est pas totalement mauvaise. Ce sera, je suppose, à

#### Questions orales

l'histoire d'en décider. Pour ce qui est de notre gouvernement, comme je crois, de la plupart de nos alliés, nous avons toujours exprimé l'espoir et affirmé le principe que l'Union soviétique ne doit pas intervenir militairement dans les affaires polonaises et que c'est aux Polonais eux-mêmes de trouver une solution à la crise qui sévit dans leur pays. Je maintiens ces déclarations.

Je crois que nous ne pouvons ni ne devons condamner à l'avance le recours aux troupes par l'un de nos pays amis, si cela vise à éviter le pire. Le pire, dans le cas qui nous intéresse, aurait été l'intervention de l'Union soviétique. Lorsque je parle d'amis, chacun d'entre nous à la Chambre pense à des cas où des gouvernements démocratiques ou autres ont eu recours à l'intervention militaire. La Grande-Bretagne le fait actuellement en Irlande du Nord. La Turquie a recours également à ce moyen, et ce sont pourtant nos amis à l'OTAN. Nous l'avons fait également dans le cadre de la loi sur les mesures de guerre, en 1970. Toutes les situations ont une portée différente, mais, là encore, nous devons nous demander s'il existait une meilleure solution. Peut-être que oui. Je n'en sais rien. Cependant, j'ai dit que si invoquer la loi martiale était une façon d'empêcher l'ingérence des Soviétiques, je ne pouvais pas condamner ce geste *a priori*. Il me faudra voir de quelle façon cette situation évolue, et je vais...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Si les députés d'en face veulent entamer un débat, nous serons heureux d'en tenir un lors d'une journée d'opposition, s'ils le désirent. Cependant, la position du gouvernement mérite l'attention des députés d'en face.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

● (1450)

#### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD À EFFECTUER LES VERSEMENTS AUX PRESTATAIRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au fait que, l'année dernière, en Colombie-Britannique à trois reprises, des milliers de travailleurs n'ayant pas bénéficié de l'assurance-chômage à laquelle ils avaient droit ont dû s'adresser à l'assistance sociale de leur province. Il faut environ deux à trois mois aux services du ministre pour faire parvenir à ces personnes qui sont vraiment dans le besoin, leurs prestations d'assurance-chômage.

Le ministre pourrait-il donc nous exposer exactement les mesures qu'il entend prendre pour corriger la situation dès maintenant et peut-il nous garantir qu'elle ne se reproduira pas une quatrième fois dans les mois à venir? Peut-il également nous dire s'il a l'intention de rembourser à la Colombie-Britannique les millions de dollars que la province débourse pour alimenter la caisse d'assurance-chômage, par suite de l'incompétence de son ministère?